LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 18 numéro 9

Septembre 2024

Jour de la rentrée scolaire à La P'tite École

Le mardi 3 septembre, ce fut le jour de la rentrée scolaire pour nos deux jeunes de la maternelle 4 ans.

Antoine Bayle et sa cousine Anna Bayle étaient au rendez-vous. Ils ont eu droit à une haie d'honneur pour faire leur entrée officielle à l'école.

Nous étions tous très heureux de les accueillir
et nous avons bien hâte de . . .

Jouer, apprendre et grandir... ensemble!

Dans ce numéro :

Jour de la rentrée scolaire à La P'tite École	1
Calendrier des activités à venir	2
Nombre d'employé·e·s à la Municipalité	3
Projet d'une aire faunique communautaire	4
Sondage : Développement d'activités à Lac-Édouard	5
Sondage (suite) Des adeptes de la pétanque	6
Chronique L'Avertisseur	7
Guide pour les nouveaux citoyens (rappel)	8
Des nouvelles de votre Coop	9
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2024	
Publicité XPLORE	

Calendrier des activités à venir

Septembre 2024

Légende : Collecte des ordures ménagères et des matières recyclabes

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		10 Conseil municipal 17 h	11	12	13	14
15	16 Amies d'Édouard : Reprise des activités	17	18	19	20	21
22 Début de l'automne	23	24	25	26	27 Dre Amélie Sauvé	28
29	30					

Octobre 2024

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8 Conseil municipal 17 h	9	10	11	12
13	14 Action de grâce Bureaux municipaux fermés	15	16	17	18	19

Pour prendre un rendez-vous ayant trait à une prise de sang à Lac-Édouard, veuillez composer le 819-523-4581, poste 2600. **Veuillez noter que ce service ne pourra être offert pendant les mois de septembre et d'octobre, dû à un manque de personnel.**

La Dre sauvé accueillera ses patient·e·s à son bureau au Centre communautaire comme d'habitude. Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec le GMF du Haut-Saint-Maurice. Pour rejoindre sa secrétaire, **composez le 819-523-3084 et ensuite appuyez sur le 3.** **Prochain rendez-vous : 27 septembre 2024.**

Nombre d'employé·e·s à la municipalité

Nous avons ouï dire que plusieurs citoyens s'inquiètent du nombre d'employé·e·s à l'emploi de la Municipalité. Les multiples et différentes tâches à accomplir font qu'il est plus avantageux d'avoir plusieurs employé·e·s à temps partiel que peu mais à temps complet. Vous devez savoir que, dans la fonction publique provinciale, la semaine de travail pour un·e employé·e à temps complet est de 35 h.

À titre d'information, voici la liste des postes (à noter qu'ils sont tous à temps partiel) :

Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier : 30 h/sem. ;

Jeannie carrier, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et agente de développement rural : 21 h/sem. (En tant qu'agente de développement rural, son salaire est défrayé en partie par le SDÉF) ;

Sylvie Héon, adjointe administrative : 24 h/sem. ;

Daniel Bouvier, inspecteur municipal : 24 h/sem. ;

Nancy Lareau, superviseure comptable : 6 h/sem. ;

Jean-François Lessard, hygiène du milieu : 30 h/sem. ;

Jason Caron, employé de voirie : 20 h/sem.

Ceci totalise 7 employé·e·s à temps partiel, soit 155 h/sem.

Si on reporte ces chiffres en employé·e·s en temps complet (35 h/sem.), **on arrive à 4,42 employé·e·s.**

Ce nombre d'employé·e·s ne nous apparaît pas exagéré pour une municipalité ayant une superficie d'environ 1 000 km^2, sur laquelle on retrouve 200 résidents permanents et plus ou moins 1 000 villégiateurs et, dont la valeur au rôle d'évaluation est de 87 116 600 $.

Soyez assurés que tous nos employé·e·s ont à coeur de vous servir le mieux possible.
Larry Bernier, maire

Si vous voulez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard :

- Procès-verbal des assemblées municipales,
- Journal « Le Tour du Lac »,
- Avis publics, etc.,

inscrivez-vous à notre INFOLETTRE et à ALERTES MUNICIPALES sur le site Web de la municipalité (www.lacedouard.ca), au bas de la page d'accueil. C'est le meilleur moyen d'être informé.

Projet d'une Aire faunique communautaire

Chères citoyennes et chers citoyens de Lac-Édouard,

Nous avons tous la chance de vivre dans une région riche en nature et en biodiversité. Imaginons ensemble un espace naturel où la faune et la flore locales prospèrent, où les familles peuvent se reconnecter avec la nature, et où notre communauté prend soin de son environnement tout en en bénéficiant. Notre territoire est un trésor que nous devons préserver, et c'est dans cet esprit que nous vous invitons à considérer l'idée d'implanter une aire faunique communautaire ici, à Lac-Édouard.

Qu'est-ce qu'une aire faunique communautaire ?

Une aire faunique communautaire est une zone protégée, gérée par et pour la communauté, dans le but de préserver la biodiversité et les écosystèmes locaux. Elle combine la conservation de la nature avec l'engagement communautaire, offrant ainsi des espaces pour l'observation de la faune, des randonnées, des activités éducatives, et bien plus encore. C'est un projet qui allie protection de l'environnement et retombées positives pour la communauté.

Pourquoi Lac-Édouard devrait-il devenir une aire faunique communautaire ?

1. Préservation de notre patrimoine naturel : En créant une aire faunique, nous protégeons notre riche biodiversité locale, des forêts aux lacs, en passant par les nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères qui habitent nos terres.

2. Développement durable : Une aire faunique encourage des pratiques durables, en équilibrant la protection de l'environnement avec des activités économiques locales comme le tourisme écoresponsable. Cela peut également apporter des fonds et des ressources supplémentaires pour la gestion et l'entretien de nos espaces naturels.

3. Éducation et sensibilisation : L'aire faunique serait un lieu d'apprentissage pour nos enfants et un outil précieux pour sensibiliser notre communauté à l'importance de la conservation. Des activités éducatives, des randonnées guidées, et des ateliers sur la nature pourraient être organisés pour enrichir la connaissance de tous.

4. Cohésion communautaire : En tant que projet communautaire, l'aire faunique rassemblera les citoyens autour d'un objectif commun. Ce sera l'occasion de renforcer les liens entre les habitants et de travailler ensemble pour un projet dont nous serons tous fiers.

Un appel à l'action

Afin que ce projet voie le jour, nous avons besoin de votre soutien et de votre participation. Que vous soyez passionné par la nature, intéressé par l'éducation ou simplement désireux de contribuer à la préservation de notre environnement, votre implication est essentielle. Rejoignez-nous pour discuter de ce projet, partagez vos idées, et ensemble, faisons de Lac-Édouard un modèle de préservation et de développement durable.

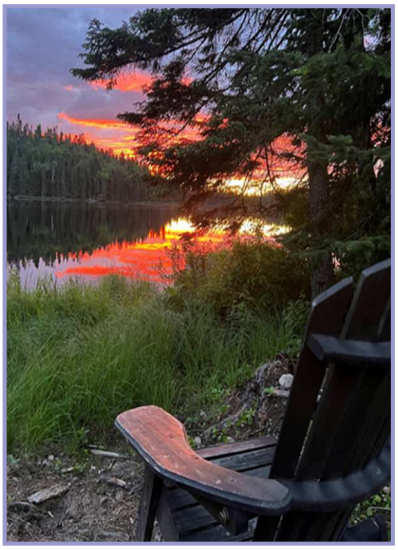

Faisons de notre communauté un modèle de durabilité et de respect de l'environnement, pour aujourd'hui et pour demain. Ensemble, nous pouvons faire la différence ! Soyons les gardiens de notre terre, devenons une aire faunique communautaire !

Vers une Aire Faunique Communautaire au Lac-Édouard : Un Projet Collectif pour Notre Environnement et Notre Avenir !

Pierre Arseneault, directeur général

Sondage : Développement d'activités à Lac-Édouard

Depuis plusieurs mois, un comité de citoyens aimerait que la municipalité aménage de nouveaux plateaux de jeux. Nous sollicitons votre intérêt pour le développement de ces nouvelles aires de jeux.

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un terrain de tennis?

Aucun intérêt | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | Très grand intérêt

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un terrain de pickelball extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un terrain de volley-ball extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un terrain de badminton extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un terrain de basket-ball extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un terrain de deck-hockey extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'un parc à chiens extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Quel est votre intérêt pour l'aménagement d'une salle de spectacle extérieur?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Ce formulaire est aussi disponible en format papier au magasin général.

Sondage (suite)

D'après vous, quel serait la meilleure place pour l'aménagement de ce plateau?

- ☐ Arrière du centre communautaire (là où est la patinoire)?
- ☐ Parc municipal de la Batiscan (près du pavillon d'accueil)?
- ☐ En face du quai municipale?
- ☐ Autre: _____

Afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de la municipalité, aimeriez-vous vous impliquer dans un comité pour la création des infrastructures sportives?

- ☐ Oui
- ☐ Non

À la lecture du projet d'aire faunique communautaire, aimeriez-vous vous impliquer dans un comité pour l'instauration de cette aire faunique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Cliquez sur le lien suivant pour répondre à ce sondage :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc_P1Dn9500dAHqOg4-apTWxvGMEBstuMSdaLR67HoDjidVZg/viewform?usp=sf_link
Merci de votre collaboration,
Pierre Arseneault, directeur général

Des adeptes de la pétanque

Au cours de l'été, M. Guy Rondeau accompagné de quelques amis, a bien profité des aires de jeux installés devant le parc du quai municipal.

C'est le temps d'en profiter. L'automne est à nos portes et il n'y a pas de mouches !

Chronique L'Avertisseur

Chauffez sans y passer !

Les feux de cheminée sont très souvent dus au manque d'entretien (ramonage) ou à un dégagement non respecté lors de son installation. Les conseils suivants vous aideront à éviter qu'un incendie ne survienne lors d'une période de chauffage.

Utilisation sécuritaire de votre appareil

- ✓Faites installer l'appareil de chauffage ainsi que la cheminée par un professionnel.
- ✓Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps.
- ✓Utilisez du bois de qualité et bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- ✓Brûlez du bois fendu en bûches de petites tailles. Elles brûleront plus proprement.
- ✓Faites brûler peu de bûches à la fois.
- ✓Faites entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée.
- ✓Évitez d'utiliser les bûches ou additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 % à 90 %.
- ✓Évitez de mettre les vêtements ou autres matériaux inflammables sur le foyer ou près de celui-ci.

Entreposage des cendres

- ✓Disposez des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé.
- ✓Conservez-les dehors, loin de tous les matériaux combustibles (plancher de bois, bac de poubelle ou revêtement extérieur combustible), car elles peuvent rester chaudes au moins une semaine et facilement enflammer votre résidence.

Protection des résidents

- ✓Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- ✓Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, incluant le sous-sol et vérifier leur fonctionnement. Attention : Ils ont une durée de vie utile de 10 ans, après cette période, il faut remplacer les appareils.
- ✓Possédez un extincteur portatif fonctionnel d'une capacité minimale 2A-10B : C.

N'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819-523-9797 pour obtenir des renseignements supplémentaires, bonne saison de chauffage !

Guide pour les nouveaux citoyens (rappel)

Bienvenue sur notre magnifique territoire, puisque Lac-Édouard est un rendez-vous avec la nature !

Nous vous transmettons quelques informations ayant trait à certaines consignes à respecter à Lac-Édouard.

1- ANIMAUX

Tous les animaux domestiques doivent être gardés, selon le cas, dans un bâtiment d'où ils ne peuvent sortir, sur un terrain clôturé ou dans un enclos. Les chiens doivent être tenus en laisse lors des promenades.

2– MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous devez mettre vos déchets au chemin, dans un bac fermé prévu à cet effet. SVP, utiliser des sacs de qualité afin qu'ils ne se déchirent pas. N'oubliez pas de bien fermer vos sacs. Quant aux articles à récupérer, placez-les dans un sac bleu à côté de votre poubelle.

Ne pas mettre des matériaux de construction au chemin ni les vitres, peinture, huile à moteur etc.; allez plutôt les porter à l'Écocentre La Tuque au 1220 Chemin des Pionniers et ce, sans frais.

Ne pas mettre de cendres, des branches ou des feuilles non plus. Les déchets sont ramassés le lundi matin à compter de 8 h. S'il y a une fête, ce sera reporté au mardi. .

Les sacs déchirés et répandus sur le chemin, les carcasses d'animaux, les sacs de plus de 7 kg (15 lb), ne seront pas ramassés non plus. SVP, pensez à nos employés qui font la cueillette manuellement.

3- BANDE RIVERAINE

Il est très important de respecter les règlements concernant la bande riveraine, vous les trouverez sur notre site internet : www.lacedouard.ca
De plus, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur municipal M. Daniel Bouvier au 819-653-2138. N'oubliez pas que vous devez obtenir un permis de constuction ou de rénovation avant d'entreprendre vos travaux.

Il est présent à son bureau du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

4- Agente de développement rural

Si vous avez des projets que vous aimeriez développer, madame Jeannie Carrier est disponible pour vous informer des démarches à entreprendre afin de les réaliser.
Voici ses coordonnées : Tél. 819-653-2438 / Courriel : adr@lacedouard.ca

5- Inscrivez-vous à notre infolettre et aux Alertes municipales

Branchez-vous sur le site Internet de la municipalité et suivre les indications pour vous inscrire. Pour plus d'informations communiquez avec madame Sylvie Héon, adjointe administrative. Tél. 819-653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

MERCI À L'AVANCE POUR VOTRE AIDE ET VOTRE CIVISME, C'EST TRÈS APPRÉCIÉ !
Pierre Arseneault, directeur général

Des nouvelles de votre Coop

Grâce à l'implication de tous les membres du Conseil d'administration, accompagnés d'autres bénévoles, notre Coop a le vent dans les voiles.

Que ce soit dans le domaine de la comptabilité, des achats, de l'entretien, des rénovations, de l'administration, du transport de marchandises, de l'étalage, des communications, etc., tous les membres du conseil d'administration s'impliquent concrètement.

Entre autres, le vendredi 30 août, un groupe de bénévoles, formé de Sonia Cloutier, Louis Frigon, Isabelle Matte, Line Nadeau et Jason St-Pierre, sous la direction du président du CA, Éric Tremblay, a procédé à la réfection de la rampe de la galerie et à la réparation du trottoir. Wow ! Quel beau résultat !

De nouveaux produits ont fait leur apparition au Magasin général. Ceux de la Savonnerie Epicéa de La Tuque dont la propriétaire est madame Geneviève Béliveau. À vous de découvrir ces savons biologiques.

Soyons tous fiers des succès de notre Magasin général. Et, un grand merci à tous les bénévoles et à nos fidèles clients. Sans vous, la Coop ne serait pas la même.

Continuons à faire nôtre ce slogan : *À Lac-Édouard, l'achat local d'abord !*

Éric Tremblay, président

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :

9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :
Larry Bernier, maire
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours @icloud.com
Collaboration : Pierre Arseneault, d.g.
Sylvie Héon, adjointe administrative

Publicité XPLORE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER
Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / 819-989-0451
Courriel : info@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES
Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION
Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2138 / Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
Madame Jeannie Carrier
Tél. : 653-2438 / Courriel : adr@lacedouard.ca

SUPERVISEURE COMPTABLE
Madame Nancy Lareau
Tél. : 819-653-2238 / Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

HYGIÈNE DU MILIEU
Monsieur Jean-François Lessard
Responsable des eaux usées et eau potable
Tél. : 819-653-2238
Courriel : voirie@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le mardi 8 octobre 2024 à 17 h

Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2024

9 janvier	9 avril	9 juillet	**8 octobre**
13 février	14 mai	13 août	12 novembre
12 mars	11 juin	10 septembre	10 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 17 h.

Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.